



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19 : point de situation en Normandie

### SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

#### Un taux d'incidence régional qui se stabilise

Au 12 octobre, le taux d'incidence baisse de -4,2 % par rapport à la semaine passée pour s'établir à 23,55 contre 24,34 lors du dernier point de situation. La baisse est toutefois réduite, et le taux ramené à l'unité demeure ainsi stable, à 24 cas pour 100 000 habitants. La Normandie reste la région présentant le taux le plus faible du territoire national. Les départements du Calvados et de l'Orne enregistrent une augmentation de leur incidence. Au regard des très faibles taux d'incidence dans ces deux départements, cette situation ne résulte pas d'une tendance de fond de la circulation observée, mais de l'impact de quelques cas groupés, sous surveillance.

Normandie : - 4,2 % (taux d'incidence SPF du 03/10 au 10/10 : 23,55)

Calvados : + 10,2 % (taux d'incidence SPF du 03/10 au 10/10 : 28,06)

Eure : - 15,3 % (taux d'incidence SPF du 03/10 au 10/10 : 25,8)

Manche : - 25,3 % (taux d'incidence SPF du 03/10 au 10/10 : 11,4)

Orne : + 50,9 % (taux d'incidence SPF du 03/10 au 10/10 : 30)

Seine-Maritime : - 10,2 % (taux d'incidence SPF du 03/10 au 10/10 : 23,3)

**La situation reste contenue dans la région. Elle fait écho au bon taux de vaccination des Normands. Restons vigilants : le respect des gestes barrières est essentiel, notamment en présence de personnes fragiles ou en cas d'interaction avec plusieurs personnes dans des lieux clos : port du masque, lavage des mains, limitation des interactions sociales, aération régulière des locaux.**

#### Ralentissement de l'activité hospitalière liée au Covid

Au 11 octobre, 320 personnes hospitalisées (également 320 la semaine dernière) sont atteintes de la COVID-19 dont 28 en réanimation (contre 29 lors du dernier point de situation).

#### Un taux de positivité stable

Entre le 3 et le 9 octobre, 116 010 personnes ont été testées dont 778 (804 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif.

#### Évolution de la prise en charge des tests de dépistage de la COVID à partir du 15 octobre 2021

Comme annoncé par le Président de la République le 12 juillet dernier, la fin de la gratuité générale des tests de dépistage de la Covid-19 sera mise en œuvre le 15 octobre 2021. À compter de cette date, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne seront plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire. Le Gouvernement continue ainsi à encourager à la vaccination, qui constitue la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres et la clé de la sortie durable de crise.

Les effets de cette politique du Tester-Alerte-Protéger, renforcés par les mesures mises en œuvre au cours de l'été, les progrès de la campagne vaccinale et le ralentissement notable de la circulation virale, permettent aujourd'hui d'adapter la stratégie de dépistage. Dans ce cadre, seuls les tests réalisés dans un but de dépistage seront désormais pris en charge par l'Assurance maladie afin de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants d'intérêt. Les tests réalisés en vue d'obtenir un passe sanitaire, deviendront payants.

À partir du 15 octobre 2021, afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, continueront à bénéficier d'une prise en charge les personnes :

- ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
- mineures ;
- identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par l'Agences régionale de santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
- présentant une prescription médicale ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

## VACCINATION

### La Normandie mobilisée pour la vaccination

La vaccination, marquée aujourd'hui par la campagne de rappel, se poursuit en Normandie. Avec 5 174 317 injections réalisées au 10 octobre (2 681 225 primo-injections et 2 616 595 vaccinations complètes), la région affiche un taux de primo-injections de la population éligible de 85,5% et un taux de vaccination complète à 83,7 % (03/10 - Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS). Ces deux taux continuent d'être supérieurs aux moyennes nationales (79,8 % pour les primo et 77,8 % pour les schémas complets).

### Un renforcement de la place des professionnels de ville permettant d'adapter l'organisation de la campagne vaccinale sur les territoires

Compte tenu du bon taux de vaccination des Normands et de la campagne de rappel en cours, l'ARS et les préfectures, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, en centre, en ville, en aller-vers, font évoluer l'offre vaccinale au regard de la demande, tout en maintenant une bonne accessibilité à la vaccination sur chaque territoire. Il s'agit :

- de renforcer la place des soins de ville (peuvent vacciner en ville : pharmaciens, médecins, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, laboratoires de biologie médicale (LBM) et services de santé universitaires (SSU)) ;
- d'adapter les organisations des centres au regard de l'activité (amplitudes horaires par exemple) ;
- tout en étant en mesure, si besoin, d'augmenter de nouveau les capacités des centres à leur niveau antérieur.

Le détail des organisations par département sera précisé prochainement.

### La campagne de rappel vaccinal bat son plein

**Tous les 65 ans et plus sont concernés par l'administration d'une dose de rappel** pour maintenir leur protection vaccinale, de même que **tous les professionnels exerçant dans le champ de la santé et du médico-social**. Sur la population normande éligible au 3 octobre de 65 ans et plus (EHPAD compris), le taux de rappel est de 54,87 %, **faisant de la Normandie la 1ère région sur la dynamique de rappel**. Cependant, cette dynamique doit s'intensifier : se faire administrer le rappel dès qu'on est éligible, c'est se protéger.

Dans le détail, les conditions du rappel vaccinal sont les suivantes :

- 6 mois après la dernière injection du schéma initial :
  - Les résidents des EHPAD et des USLD ;
  - Les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile ;
  - Les personnes à très haut risque de forme grave ;
  - Les personnes atteintes de comorbidité(s) ;
  - Les personnes sévèrement immunodéprimées (ces personnes peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical) ;
  - L'entourage d'une personne immunodéprimée ;
  - Les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompiers.
- 4 semaines après la dernière injection du schéma initial :
  - Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen.

Pour tous ces publics (hors résidents des EHPAD et des USLD pour qui la campagne de rappel a débuté mi-septembre directement au sein des établissements), **la vaccination est possible en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de ville.**

**Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :**

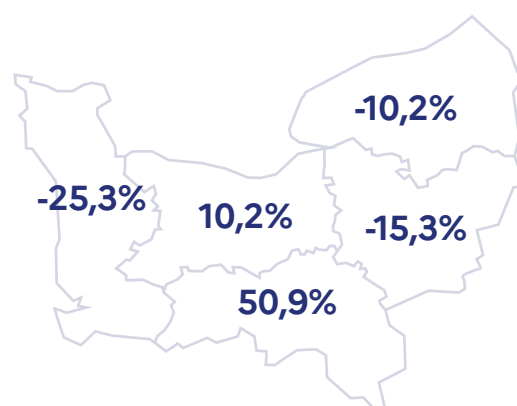
[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr) et [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

## CIRCULATION DU VIRUS

### • Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

### • Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire\*)



### • Nombre de reproduction effectif (R0)



\* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

### • Variants

A noter : de nouvelles modalités de suivi et de criblage, autour des mutations significatives et non plus des variants sont en cours de déploiement. Les mutations recherchées dans un premier temps seront « E484K », « 484Q » et « L452R ».

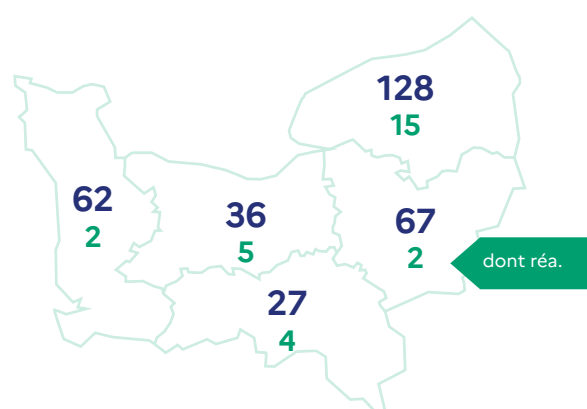
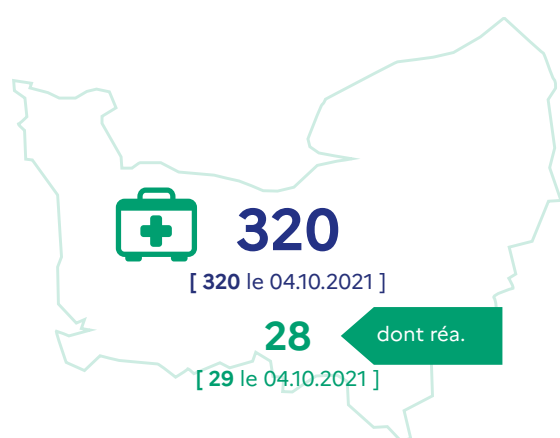
Plus d'infos sur le suivi des variants : [cliquez ici](#).

### • Clusters

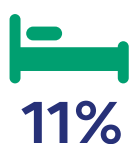


	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Autres
Normandie	13	2	-	-	5	3	3	-
Calvados	4	1	-	-	1	1	1	-
Eure	1	-	-	-	1	-	-	-
Manche	2	-	-	-	1	-	1	-
Orne	1	-	-	-	1	-	-	-
Seine-Maritime	5	1	-	-	1	2	1	-

## ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 11.10.2021



### • Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale



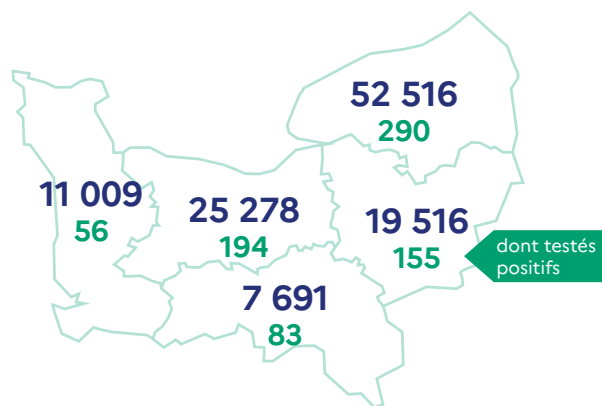
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

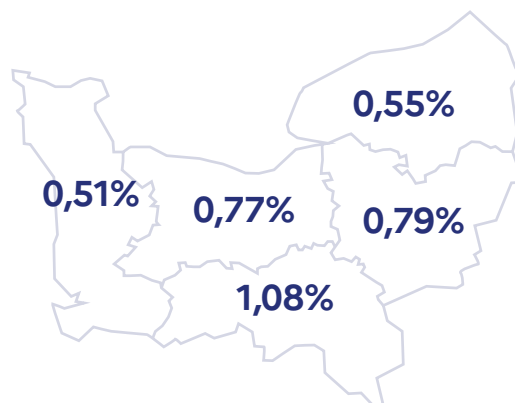
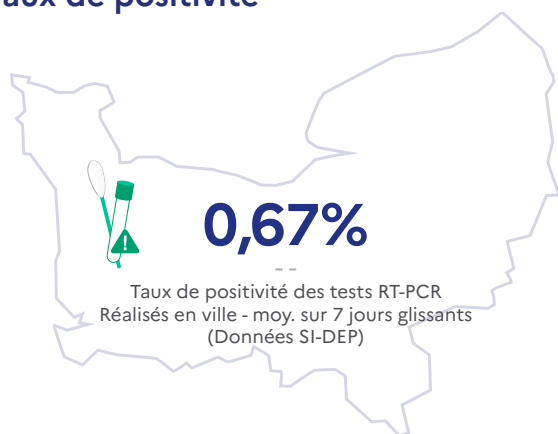
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	320	28	15 619	3 533
Calvados	36	5	2 949	643
Eure	67	2	2 058	510
Manche	62	2	1 624	393
Orne	27	4	1 791	361
Seine-Maritime	128	15	7 197	1 626

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 4 474 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

## DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



### • Taux de positivité



Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

## VACCINATION au 10.10.2021



**2 681 225**  
primo injections

**2 616 595**  
vaccinations complètes

Au 3 octobre 2021 :

source : ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS



**83,7%**

des Normands éligibles  
complètement vaccinés



**85,5%**

des Normands éligibles  
primo vaccinés